

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 8 avril 2010 en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents :

Absents excusés : Chantal Ferdoelle
Sylvie Montrot

Secrétaire de séance : Pierre Antoine CHABOISSON

Ouverture de séance à 18h30.

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 16 février 2010 qui est approuvé à l'unanimité des présents.

Vote des Taux d'imposition pour 2010

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les taux d'imposition concernant les trois taxes (TH, FB, FNB) appliqués sur la commune en 2009.

Monsieur Le Maire invite le conseil à se prononcer et propose de reconduire les mêmes taux pour 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, de reconduire les taux d'imposition de 2009 en 2010, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.06%
- Foncier bâti : 15.36%
- Foncier non-bâti : 44.16%

Le produit attendu a été estimé à 284665€.

Vote des subventions aux associations

Sur proposition du maire, le conseil adopte le versement des subventions aux associations comme établies ci-après :

	1500 dont 300€ à titre exceptionnel
UNRAP	
USYP	570
CLUB de Pétanque	145
STE de Pêche La Breme	145
Fédération œuvres laïques	23
Pupilles Ecoles publiques	23
Fédération mutilés travail	53
Amicale des pompiers	145
Sté archéologie	280
La prévention routière	33

Club vélocipédique Val de Claise	100
Comice agricole arroLoches	162
Asstion maires du Canton	92
La Croix Rouge	210
Banque alimentaire	différé
Club des archers	145
Entraide Touraine du Sud	82
APE écoles publiques	122
Asstion anciens combattants	125
ADMR	145
Le comité des fêtes	500
Le souvenir Français	100
UDDEN	
Ecole de musique	2000
Collège	
Classe neige	
Club tennis	
Judo	100
Resto du cœur	80
	6880

Rétrocession d'un terrain

Le maire donne lecture d'une lettre de Val Touraine Habitat en date du 9 mars 2010 concernant l'abandon de la construction de 4 logements individuels sur la parcelle de terrain cadastrée section B n° 18 d'une superficie de 1554 m², parcelle située rue du Cygne qu'elle avait acquise à titre gratuit par acte administratif en date du 29 septembre 2008. Val Touraine Habitat propose de rétrocéder cette parcelle à la commune dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette rétrocession et charge le maire de signer les actes correspondants.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de seconde classe

M. Le maire propose au conseil la création d'un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre prochain.

Le conseil après en avoir délibéré décide la création d'un tel poste.

Convention d'assistance conseil dans le domaine de la gestion du service public de l'eau et d'assainissement collectif pour les exercices 2010 à 2012

Le maire informe le conseil qu'il a sollicité la Direction Départementale des Territoires (ex DDA) dans le cadre d'une mission d'assistance conseil concernant le suivi des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif.

Le coût proposé pour la mission décrite dans l'acte d'engagement est de 5870€ hors taxe sur 3 ans (6192.85€ TTC). La prestation comprend le suivi physique des infrastructures, ouvrages et équipements des services, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau, des prestations d'assistance telles que des renseignements et conseils d'ordre administratif, technique et financier.

Le conseil après en avoir délibéré approuve et charge le maire de signer l'acte d'engagement relatif à l'assistance conseil pour les exercices 2010 à 2012, tel que proposé par la Direction Départementale des Territoires .

Aménagement du logement de la Grand Rue

Dans le cadre de l'aménagement du logement de la Grande Rue, le PACT d'Indre et Loire a proposé un plan de financement pour la réalisation d'un logement social. Il a estimé le coût de l'opération (hors acquisition) à 97000€ (y compris les frais de maîtrise d'œuvre, ceux liés à ceux de conduite d'opération, les frais de coordination hygiène et sécurité et les frais financiers).

L'opération serait subventionnée par la région à hauteur de 18892€ plus 4500€ dû au surcoût architectural, le conseil général 9500€, l'Etat (subv. PLA) 8000. Il resterait à financer 56024€. Un prêt de 50 000€ pourrait être réalisé auprès de la CDC sur une durée de 25 ans au taux de 1.05% (prêt aidé). Le remboursement des annuités serait assuré par la location du logement ainsi réalisé. Le reste serait autofinancé par la commune.

Le conseil après en avoir délibéré décide la réalisation d'un logement social et confie l'opération au PACT D'Indre et Loire ainsi que la réalisation du prêt. Il charge son maire de signer les documents utiles à cette réalisation.

S'agissant du budget :

Il a été prévu en dépense au compte 2313-159 une somme de 45 000€
Et en recette une subvention 1312 de 25000€ ; le reste étant autofinancé

Il convient d'inscrire en complément, par décision modificative :

En dépense	2313-159	+ 52000
En recette	1322-159	- 1608
	1323-159	+ 9500
	1321-159	+ 8000
	1641	+ 50000
	021	- 13892

Le conseil approuve les modifications à apporter au budget.

Réhabilitation des sanitaires du stade et construction d'un club house

Le maire donne lecture de la lettre de la Ligue du Centre de Football en date du 6 avril 2010, faisant suite à notre demande de subvention. Son Président nous informe que notre dossier ne sera pas étudié avant le mois de septembre 2010, au mieux. Le financement de la **FAFA** dépend de la signature du nouveau protocole financier liant la fédération et la ligue du football professionnel. Or, les négociations sont difficiles et ne préjugent pas d'un résultat positif. Les dossiers en cours sont gelés.

Aussi, dans cette attente, le maire propose de procéder à la réalisation de la tranche ferme, la tranche conditionnelle étant de fait reportée.

Il convient néanmoins d'autoriser le maire à signer la convention d'honoraires SPS confiée à l'EURL ECOBAT d'un montant de 1794€, ainsi que les conventions d'honoraires de Jean François LALOGÉ et ECOBAT pour la maîtrise d'œuvre représentant 12% des travaux.

Le conseil après en avoir délibéré autorise le maire à signer les présentes conventions.

CLSH

Dans le cadre de l'accueil du centre de loisirs sans hébergement, la MSA de la Vienne en soutient le développement et le fonctionnement et peut y participer sous certaines conditions, définies dans une convention d'objectifs et de financement. En contrepartie du respect des engagements, la MSA s'engage au versement d'une prestation définie dans cette même convention.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la présente convention avec la MSA de la Vienne.

DIVERS

Le club des archers a sollicité l'acquisition de bandes de paille compressée. Le coût de cette acquisition s'établit à 1255,90€. Le conseil donne son accord à cet achat.

Transports scolaires : dans le cadre des transports scolaires organisés par la commune de BOSSAY, celle-ci reverse à la commune de Preuilly qui assure le transport des élèves d'Yzeures vers le collège, la part de subvention du conseil général dont le montant pour les 1^{er}, 2nd et 3^{ème} trimestres scolaires 2009/2010 est de 12768€. Le conseil charge le maire d'émettre le titre correspondant au compte 70878.

Non valeur

Le comptable du trésor présente des états afin d'admettre en non valeur des produits au titre des exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 :

- du service de l'eau pour un montant de 875.73€

- de l'assainissement pour 1690.25€

Devenus irrécouvrables malgré les diligences réalisées.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'admission en non valeur des titres de recettes tels que présentés sur les états.

Il conviendra néanmoins d'inscrire par décision modificative un crédit supplémentaire de 91€ au compte de dépenses 654 du service de l'assainissement par une réduction du même montant au compte 022 (dépenses imprévues). Le conseil approuve cette modification.

Mobiles homes

Les modifications suivantes seront apportées aux contrats de location de mobiles homes :

La période haute commence le dernier samedi de juin et se termine le 1^{er} samedi de septembre.

La période basse (location semaine à 200€) commence le 1^{er} samedi de mai et s'étend jusqu'au dernier samedi de juin puis du 1^{er} samedi de septembre jusqu'à la fermeture du camping

En dehors de la période haute, les mobiles homes peuvent être loués pour une ou plusieurs nuits.

Le tarif pour une nuit est fixé à 50€ ; pour 2 nuits à 75€ et pour trois nuits à 100€.

Le conseil adopte ces modifications.

Le maire propose d'adhérer à la convention chèques-vacances. Le conseil accepte, charge le maire de procéder aux démarches nécessaires et l'autorise à signer la convention. Pour faciliter la gestion des locations, une régie de recettes sera créée.

Valérie De Souza a proposé de nommer les mobiles homes (afin d'en faciliter la gestion). Les propositions sont attendues au secrétariat.

Le camping ouvrira le 1^{er} juin et fermera le 30 septembre 2010.

Les tarifs sont inchangés. Rappel :

Machine à laver : 3€

Emplacement : 3€

Branchement électrique : 3.90€

Enfants : 1€

Adultes : 2.50€

L'adhésion à la convention aux chèques vacances sera également valable pour les locations camping.

La piscine ouvrira aux scolaires en juin. Elle fonctionnera également tous les week-ends de juin au profit de la population.

Les tarifs pratiqués l'année passée sont reconduits :

Abonnement adulte (à partir de 15 ans) 2.20€ (soit 22€ les 10 tickets)

Abonnement enfant (de 7 ans à 14 ans) 1€ (soit 10€ le carnet de 10 tickets)

Entrée adulte 2.50€

Entrée enfant 1.20€

Un tarif à la journée:

Adulte : 4€

Enfant : 2€

Gratuité de la piscine pour les campeurs.

En juillet, les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

10h30 à 12h30 et 14h30 à 19h. Fermeture hebdomadaire le jeudi.

Nettoyage vitres du gymnase

Le maire informe le conseil qu'une société interviendra prochainement au gymnase pour nettoyer les vitres. Le coût de la prestation s'élève à 149€50 TTC.

L'opération pourra être à nouveau confiée à la société de nettoyage avant la fin du second semestre 2010.

Téléphone

Après avoir consulté France Télécom afin qu'elle révise les conditions d'abonnement téléphonique(qui ne se sont pas avérées concluantes) , la société Paritel a réalisé un diagnostique et a fait une offre qui permettrait une économie globale de 2600€ par an.

Le conseil après en avoir délibéré décide de confier la tenue et la gestion du téléphone à la société Paritel.

Terrain de tennis

Richard Garnier a sollicité diverses entreprises pour la réfection des courts de tennis.

Solution retenue : béton poreux

NB : (1 entreprise a prévue en revêtement en gazon synthétique : 48057€)

3 entreprises ont adressées leurs propositions :

SARL GABRIEL : TTC 53036.57€

JEAN TENNIS BECKER : TTC 53529.65€

EURO 2000 GROUPE : TTC 42329.31€

Le conseil décide de retenir URO 2000 GROUPE. Les crédits correspondants ont été prévus au budget .

Le maire porte à la connaissance du conseil que la commune a été retenue dans le cadre de l'aménagement du terrain de la Saulaie au titre de la DGE à hauteur de 100 000€.

Le sénateur a accordé une subvention de 7500€ au titre de la réserve parlementaire.

Le maire remercie chaleureusement Dominique Robin pour le travail accompli dans la réalisation et la mise à jour du site internet de notre commune. Il souligne que par ce biais de nouveaux habitants se sont installés à Preully.

Un devis a été établi par la direction départementale des territoires pour le marquage des rues d'un montant de 1219€20.

Compte tenu de la fréquentation importante du gymnase et afin de satisfaire un plus grand nombre, Chantal Ferdoelle a proposé l'installation d'un rideau coulissant. Le coût est de 8405.13€ TTC . Le conseil en accepte le principe. Il convient néanmoins de s'assurer de la hauteur et de vérifier les contraintes de gestion.

Un livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants a été élaboré l'été dernier. Il convient de l'imprimer. Un devis pour 1000 exemplaires a été établi. Le nombre est jugé trop important : une centaine d'exemplaire suffirait.

Les services techniques seront dotés prochainement d'une débroussailleuse (le coût varie entre 639 et 1030€) .

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de la FFRANDONNEE comité départemental d'Indre et Loire. Plusieurs randonneurs ont signalé l'absence quasi générale sur le terrain de balisage ainsi qu'une discordance tracé carte –terrain entre « la Presle et les Chicons » sur le circuit « en passant par la Berjaudière ». Il nous est demandé la suite que nous donnerons afin de **pallier ces anomalies.**

Le maire propose qu'un recensement pour l'ensemble des chemins soit réalisé au cours de l'année 2010 et que les dispositions soient ensuite prises afin d'y remédier (2011).

Les enfants de l'école primaire ont adressé une carte de remerciements à la municipalité lors de la classe de neige dans les Pyrénées, lecture en est faite par le maire qui souligne cette délicate attention .

La séance est close à 21 heures 30.

